

La Balme de Sillingy, le 25 mai 2023



DÉCISION N° 2023-057

Objet : Signature d'une étude de projet de complexe multi sportif

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de mission pour l'étude de projet de complexe multi sportif avec la SARL ABAMO & CO, domiciliée Savoie Technolac à LE BOURGET-DU-LAC (74372) Cedex.

Article 2 : Le contrat est signé pour un montant initial de vingt-quatre mille neuf cent soixante euros hors taxes (24 960 € H.T.).

Article 3 : La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 26/05/2023
De sa publication le 26/05/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.